

DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	9
De votants	11

N°2020.09.29

L'an deux mil vingt et le dix du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quatre septembre 2020, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint (pouvoir donné à Monsieur CAULE Jean Claude), Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

OBJET : Remboursement anticipé des emprunts du Château de Dentomas - D'Armanthieu

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que lors du vote du Budget 2020 par le Conseil Municipal réuni en séance le 30 juillet 2020, un reversement au budget communal, par anticipation, d'un excédent partiel à hauteur de 200 000 € du budget du Lotissement CANTEGRIT, dans la perspective d'un remboursement anticipé des emprunts contractés pour l'achat du château, a donné lieu à une délibération (délibération n°2020.07.22).

PRECISE que les opérations comptables rattachées à cette décision ont été réalisées.

Envoyé en préfecture le 23/09/2020

Reçu en préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020

SLO

ID : 040-214001547-20200910-20200929-DE

PROPOSE concernant le prêt n°10000303985 contracté auprès du Crédit Agricole Aquitaine, et selon le décompte de remboursement anticipé au 30 septembre 2020 fourni par ce dernier, un versement de 102 213.39 € au titre du capital remboursé par anticipation et un versement de 423.59 € au titre des intérêts normaux.

PROPOSE concernant le prêt n°9530496 contracté auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, et selon le décompte de remboursement anticipé au 30 septembre 2020 fourni par cette dernière, un versement de 274 044.38 € au titre du capital remboursé par anticipation, un versement de 682.07 € au titre des intérêts normaux et un versement de 8 221.33 € au titre des indemnités contractuelles telles que définies dans le contrat de prêt (3 % du capital remboursé).

PRECISE que ces opérations comptables se situeront concernant le remboursement du capital sur l'article 1641 du budget d'investissement, le remboursement des intérêts normaux sur l'article 66111 du budget de fonctionnement et le remboursement des indemnités sur l'article 6688 du budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE avec neuf voix pour et deux abstentions, le remboursement anticipé des emprunts contractés pour l'achat du château de Dentomas - D'Armanthieu tel que :

CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	
Remboursement capital	102 213.39 €
Intérêts normaux	423.59 €
TOTAL	102 636.98 €
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	
Remboursement capital	274 044.38 €
Intérêts normaux	682.07 €
Indemnités contractuelles	8 221.33 €
TOTAL	282 947.78 €
TOTAL GENERAL	385 584.76 €

AUTORISE les opérations comptables liées à ces versements,

MANDATE le Maire de faire appliquer la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean Claude



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	9
De votants	11

N°2020.09.30

L'an deux mil vingt et le dix du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quatre septembre 2020, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint (pouvoir donné à Monsieur CAULE Jean Claude), Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Vente du lot n°12, 99 route du Réchou au lotissement CANTEGRIT

VU le projet de lotissement dénommé « CANTEGRIT » autorisé en vingt-sept lots par arrêté en date du 14 avril 2010,

CONSIDERANT l'autorisation de vente des lots par arrêté en date du 16 septembre 2010,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipale en date du 28 avril 2017 fixant les prix de vente,

CONSIDERANT la délibération du 25 juin 2010 autorisant le Maire à signer tout acte notarié et tout document relatif à la vente des terrains au Lotissement CANTEGRIT,

CONSIDERANT que Monsieur CARLOS Pinto s'était porté acquéreur du lot n°12 (délibération N°2019.10.26) mais que la vente a été annulée,

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le 11/09/2020

SLO

ID : 040-214001547-20200910-20200930-DE

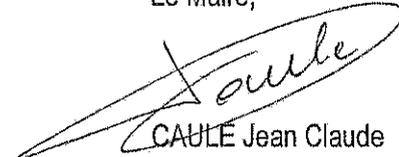
CONSIDERANT la volonté de Monsieur et Madame HERPELINCK d'acquérir le lot n°12 cadastré D 348, situé 99 route du Réchou au lotissement CANTEGRIT, d'une superficie de 1 252 m² à 48.00 € TTC le m² pour un montant de 60 096.00 € TTC,

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité de vendre à Monsieur et Madame HERPELINCK le lot n°12 cadastré D 348, situé 99 route du Réchou au lotissement CANTEGRIT, d'une superficie de 1 252 m² au prix de 48.00 € TTC le m², soit 60 096.00 € TTC comprenant une TVA sur la marge de 9 744.83 € (calcul en annexe).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à l'office notarial PETGES notaires associés à CASTETS.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean Claude



**Cession du lot n°12 lotissement de CANTEGRIT
 99 route de Réchou
 Décompte de la TVA sur la marge**

Lot n°12 / 1 252 m²
 Monsieur et Madame HERPELINCK

Prix d'acquisition du lot n°12 $\frac{62\,000.00\ \text{€} \times 1\,252\ \text{m}^2}{47\,708\ \text{m}^2} = 1\,627.07\ \text{€}$

Prix d'acquisition du lot n°12 : $\frac{62\,000.00\ \text{€} \times 1\,252\ \text{m}^2}{47\,708\ \text{m}^2} = 1\,627.07\ \text{€}$

Prix de vente HT	1 252 m ² x 40 €	50 080.00 €
TVA sur la vente		10 016.00 €
Prix de vente TTC		60 096.00 €

Marge imposable $\frac{60\,096.00\ \text{€} - 1\,627.07\ \text{€}}{1.20} = 48\,724.11\ \text{€}$

TVA sur la marge imposable
 à acquitter par la commune $48\,724.11\ \text{€} \times 0.20 = 9\,744.83\ \text{€}$

Le titre de recette sera rédigé ainsi	HT	TVA	TTC
	50 351.17 €	9 744.83 €	60 096.00 €



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	9
De votants	11

N°2020.09.31

L'an deux mil vingt et le dix du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quatre septembre 2020, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint (pouvoir donné à Monsieur CAULE Jean Claude), Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

OBJET : Equipements informatiques Mairie

Monsieur le Maire,

DEPLORE la vétusté des équipements informatiques et surtout le manque d'équipements adéquates à un bon fonctionnement (à ce jour, un seul poste informatique datant de 2013 à la Mairie).

PRECISE qu'un rendez-vous avec l'ALPI avait été pris le 29 juillet dernier afin de définir les contrats actuels et les possibilités à notre disposition pour moderniser ces équipements. Suite à cet entretien plusieurs devis ont été proposés.

RAPPELLE qu'il est versé à l'ALPI annuellement la somme de **1 965.43 €** comme suit :

Adhésion	140.00 €
Logiciels (Finances, Etat Civil, Elections, Paye)	1 140.00 €
Délégué à la protection des données	90.00 €
Dématérialisation des actes administratifs Commune	70.00 €
Dématérialisation des actes administratifs CCAS	50.00 €
Dématérialisation des marchés publics	20.00 €
Certificat électronique Préfecture	60.00 €
Pack sécurité PC	10.00 €
Sauvegarde à distance	150.00 €
Assistance et maintenance technique :	
- Disque dur 80 Go (non retrouvé)	11.14 €
- Ecran 17" Multiple rural (non utilisé depuis 2015)	19.04 €
- Micro-ordinateur Multiple rural (non utilisé depuis 2015)	92.92 €
- Imprimante Multiple rural (récupéré par le secrétariat)	20.69 €
- Ordinateur secrétariat	75.85 €
- Ecran 22" secrétariat	15.79 €

PROPOSE selon les devis fournis par l'ALPI :

- de procéder à une location de matériel informatique (ordinateur secrétariat et portable pour Monsieur le Maire) incluant le matériel, l'antivirus, Office Standard, assistance et garantie de 4 ans,
- de fournir à la secrétaire un certificat d'authentification électronique Préfecture à son nom,
- d'équiper la mairie d'une nouvelle boîte électronique plus sécurisée et d'un pack dématérialisation.

INDIQUE la nouvelle enveloppe annuelle allouée à partir de 2021 à l'ALPI comme suit :

Adhésion	140.00 €
Logiciels (Finances, Etat Civil, Elections, Paye)	1 140.00 €
Délégué à la protection des données	90.00 €
Dématérialisation des actes administratifs Commune	70.00 €
Dématérialisation des actes administratifs CCAS	50.00 €
Dématérialisation des marchés publics	20.00 €
Certificat électronique Préfecture	60.00 €
Pack sécurité PC	10.00 €
Sauvegarde à distance	150.00 €
Assistance et maintenance technique :	
- Imprimante Multiple rural (récupéré par le secrétariat)	20.69 €
Location ordinateur secrétariat	435.00 €
Location PC portable Monsieur le Maire	370.00 €
Boîte électronique ZIMBRA	75.00 €
Pack dématérialisation	65.00 €
TOTAL	2 695.69 €

PRECISE que pour l'année 2020, les dépenses supplémentaires (prévues lors du vote du Budget) concernant l'ALPI seront :

Location ordinateur secrétariat	435.00 €
Location PC portable Monsieur le Maire	370.00 €
Préparation ordinateurs et transfert des données	140.00 €
Boîte électronique ZIMBRA	75.00 €
Pack dématérialisation	65.00 €
Certificat électronique Préfecture (pour la 1 ^{ère} année)	100.00 €
TOTAL	1 185.00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE à dix voix pour et une abstention d'équiper en matériel et systèmes informatiques la Mairie tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus,

AUTORISE les opérations comptables liées à ces opérations,

MANDATE le Maire de faire appliquer la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean Claude



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	9
De votants	10

N°2020.09.32

L'an deux mil vingt et le dix du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quatre septembre 2020, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint (pouvoir donné à Monsieur CAULE Jean Claude), Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Annule et remplace la délibération n°2020.07.28 du 30 juillet 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU la délibération n°2020.07.28 du 30 juillet 2020 arrêtant une liste de 12 noms (6 titulaires, 6 suppléants), pour représenter la commune à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

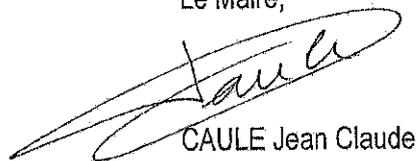
VU le retour fait par la DDFIP des Landes demandant une liste de 24 noms dans laquelle la désignation sera effectuée par le directeur départemental des finances,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

PROPOSE à dix voix pour et une abstention la désignation des commissaires suivants :

Commissaires désignés par délibération n°2020.07.28	
Monsieur DAGREOU Jacques	Monsieur DIRIAN André
Monsieur VERGES Bertrand	Monsieur DA SILVA Christophe
Monsieur MAUBOURGUET Hugues	Madame JEAN Martine
Madame COURREGELONGUE Isabelle	Monsieur MIRAMON Pierre
Monsieur PONASSIE Bernard	Madame LEURIDAN Marie-France
Madame PRADET Marynnette	Monsieur LEQUERTIER André
Commissaires supplémentaires	
Monsieur DUPORT Xavier	Madame BIBIAN Sandrine
Madame GAUGEAC Sandrine	Monsieur LARTIGAU Jean
Monsieur HEINRICH Emmanuel	Monsieur BOUSQUET Michel
Madame BASTIEN Lucia	Madame LACASSAGNE Gisèle
Madame HIRIBARNE Joana	Monsieur DAGREOU Michel
Monsieur TARRAT Christian	Monsieur DA SILVA José

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean Claude



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	9
De votants	10

N°2020.09.33

L'an deux mil vingt et le dix du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quatre septembre 2020, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint (pouvoir donné à Monsieur CAULE Jean Claude), Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Administration du SSIAD du Born et du Marensin (Service de soins infirmiers à domicile)

Suite aux dernières élections municipales, les membres du conseil d'administration des services de soins infirmiers à domicile géré par l'association du Born et du Marensin doivent être élus.

Ces nouveaux membres, doivent être nommés comme suit :

- deux élus (un délégué et un suppléant),
- deux personnes non élues membres du CCAS (un délégué et un suppléant).

Il convient par cette délibération d'élire ces membres pour la commune de LEVIGNACQ.

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le 11/09/2020

SLO

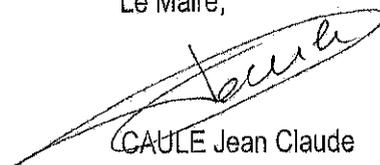
ID : 040-214001547-20200910-20200933-DE

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

PROPOSE à dix voix pour et une abstention la désignation des membres suivants :

ELUS	
Délégué	Monsieur Jean Claude CAULE
Suppléante	Madame Evelyne PONASSIE
NON ELUS MEMBRES DU CCAS	
Déléguée	Madame Claudie LAGRANGE
Suppléante	Madame Nicole BOVIAO

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean Claude

